



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a adopté les règlements ci-dessous lors de la séance ordinaire tenue le 29 janvier deux mille vingt (29 janvier 2020) :

Règlement 255-2019 : pour l'imposition des quotes-parts quant à la partie I du budget pour l'année 2020 pour toutes les municipalités membres (7) de la Municipalité régionale de comté des Sources.

Règlement 256-2019 : pour l'imposition des quotes-parts quant à la partie II du budget 2020 pour les Municipalités de Saint-Adrien, du Canton de Saint-Camille, de Ham-sud, de Saint-Georges-de-Windsor et de Wotton concernant leur cotisation à la FQM.

Règlement 257-2019 : pour l'imposition des quotes-parts quant à la partie III du budget 2020 pour la Ville d'Asbestos et la Municipalité de Wotton, concernant leur contribution à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

Toute personne désirant prendre connaissance de ces projets de règlements pourra le faire en s'adressant au bureau de la Municipalité régionale de comté des Sources ou au bureau municipal de chacune des sept municipalités du territoire de la municipalité régionale de comté et ce, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Asbestos, ce seizième jour du mois de mars deux mille vingt (16 mars 2020).

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier